

Financement participatif



Star du crowdfunding aux Etats-Unis, Lending Club, la plateforme de prêts entre particuliers, a dû se séparer de son fondateur Renaud Laplanche, suite à la révélation d'irrégularités. Une affaire qui souligne les risques présentés par la finance participative. Les investisseurs institutionnels continuent néanmoins de s'intéresser de près à ce segment qu'ils considèrent comme une source de rendement intéressante.

Crowdlending : des risques à ne pas sous-estimer

Début mai, la démission du PDG de Lending Club, Renaud Laplanche a créé la surprise dans l'univers du crowdlending ou finance participative sous forme de prêts.

Le fondateur français de cette célèbre plateforme américaine de prêts entre particuliers était pourtant cité comme un exemple de réussite outre-Atlantique. En moins de dix ans, il était en effet parvenu à imposer Lending Club comme le leader de la finance participative aux Etats-Unis avec près de 19 milliards de prêts octroyés à la consommation depuis son lancement en 2007. La société s'est même introduite en Bourse avec succès en décembre 2014 sur la base d'une valorisation de 5,4 milliards de dollars ! Depuis son cours a plongé et sa capitalisation boursière a été divisée par plus de deux pour s'élever actuellement à 2,2 milliards de dollars.

Si depuis plusieurs mois les investisseurs se montraient plus sceptiques quant à la solidité de l'activité de Lending Club, en pertes chaque année depuis sa création, ils ont surtout

Le crowdlending en France

- 140 plateformes de finance participative ont été créées en France, mais la moitié d'entre elles seraient aujourd'hui actives, selon l'association Financement Participatif France. Cette dernière compte à l'heure actuelle 67 membres (18 plateformes de dons, 19 de prêts, 24 d'investissements, 6 mixtes qui proposent plusieurs types de financement).
- 296,8 millions d'euros ont été collectés par le crowdfunding en France l'an passé dont 196,3 millions d'euros pour les seules plateformes de prêts. Quelques-unes sont déjà connues comme Lendix, Unilend, Youndited Credit, Lendopolis...

réagi à la suite de la découverte de dysfonctionnements en interne. La société a révélé début mai des irrégularités dans la vente de prêts pour le compte d'un seul investisseur, la banque d'investissement Jefferies pour un montant de 22 millions de dollars. «Pour racheter des prêts, Jefferies souhaitait un changement de clause dans les contrats emprunteurs sur Lending Club, indique une source proche

du dossier. Après examen, la plateforme a jugé pertinent d'adopter cette nouvelle clause et l'a intégrée à sa documentation. Mais elle ne pouvait pas le faire de manière rétroactive. Or plutôt que d'attendre de nouvelles créances avec les clauses révisées, elle aurait vendu des prêts représentant 22 millions de dollars non conformes aux attentes de Jefferies, en changeant notamment la date de souscription pour 3 millions de dollars des prêts en question. Ces irrégularités ont néanmoins rapidement été détectées par les contrôles internes de Lending Club.»

Renaud Laplanche aurait également investi à titre personnel dans Cirix Capital, un fonds que Lending Club aurait soutenu sans savoir que son PDG en était déjà actionnaire... Ces dysfonctionnements en termes de gouvernance ont conduit le conseil d'administration de Lending Club à désavouer Renaud Laplanche, qui a été remplacé par Scott Sanborn. Ce dernier doit gérer une situation de crise puisque la société fait l'objet désormais de plusieurs enquêtes des autorités américaines. Il doit surtout rassurer ses investisseurs, notamment institutionnels, qui représentent près de la moitié des prêteurs sur la plateforme.

Un écho assez faible en France

Si cette affaire concerne surtout le marché américain, elle a aussi eu un certain écho en France où de plus en plus d'investisseurs institutionnels s'intéressent au crowdlending. Quelques-uns ont même déjà misé sur Lending Club. «Pionnier dans les investissements dans les plateformes de prêts pour le compte d'investisseurs institutionnels, nous avons dès 2012 investi dans des acteurs anglo-saxons, comme Funding Circle au Royaume-Uni et Lending Club aux Etats-Unis, positions que nous avons conservées malgré cette affaire, précise Etienne Boillot, CEO de l'activité prêts en ligne chez Eiffel Investment Group. Certes la société n'a pas communiqué de la meilleure manière sur les circonstances du départ de son fondateur, mais nous ne remettons pas en doute la qualité des prêts de cette pla-



Philippe Taffin,
directeur des
investissements, Aviva France

«Le cas de Lending Club est particulièrement spectaculaire car cette société a toujours été présentée comme une réussite, mais cela ne remet pas en question notre intérêt pour le crowdlending en Europe.»

58
plateformes
en France
disposent
du statut
d'intermédiaire
en financement
participatif,
selon l'Orias.

teforme. Lending Club, qui a affiché pour la première fois au premier trimestre 2016 un résultat net positif à 4,1 millions de dollars, a d'ailleurs fait vérifier par un grand cabinet d'audit plus de 650 000 contrats conclus sur deux ans sans trouver d'autres dysfonctionnements.»

Mais la plupart des investisseurs français se sentent aujourd'hui peu concernés par les manquements de Lending Club car ils s'intéressent avant tout au crowdlending sur leur marché domestique. Une nouvelle activité qui à l'instar du crowdfunding dans sa globalité commence à se développer (voir encadré). «En seulement deux ans, nous avons réuni plus de 50 millions d'euros auprès d'assureurs, de caisses de retraite, ou même d'associations pour investir sur la plateforme Prêt d'Union, renommée depuis peu Younited Credit, qui comme Lending Club est dédiée au crédit consommation pour les particuliers, mais dont l'activité est bien plus encadrée en France», assure Frédéric Cézard, associé fondateur de la société de conseils aux investisseurs Hexagone Finance. AG2R-La Mondiale ou Crédit Mutuel Arkéa sont même actionnaires de cette plateforme tandis qu'Aviva France a quant à lui pris une participation dans celle dédiée aux prêts à court terme pour les entreprises Finsquare, reprise depuis peu par Lendix.

Des investisseurs de plus en plus présents dans le crowdfunding

Depuis un an et demi, les initiatives des investisseurs institutionnels, notamment des assureurs se multiplient dans le crowdfunding.

● Du côté des plateformes de financements en actions, Allianz a d'abord innové en annonçant son engagement dans SmartAngels en avril 2015. L'assureur a indiqué doubler la mise de ses assurés qui financeraient des projets sur cette plateforme en consacrant une enveloppe comprise entre 5 et 10 millions d'euros. Aviva a suivi le même

schéma dans l'investissement social. «Nous avons signé en avril un partenariat avec la plateforme d'investissement participatif dédiée à l'entrepreneuriat à impact social et environnemental, 1001 Pact, dans lequel Aviva s'est engagé à investir un euro pour tout euro investi par le grand public dans des projets qui auront été validés par le comité d'investissement de notre fonds Aviva Impact Investing France», confie Philippe Taffin, directeur des investissements d'Aviva France.

● Du côté des plateformes de financement sous forme de prêts, Groupama Banque a annoncé début 2015 son intention d'investir 100 millions d'euros d'ici à 2019 dans des projets de la plateforme Unilend. En fin d'année dernière, Allianz a réitéré son expérience du crowdfunding en choisissant de financer la plateforme spécialisée dans des projets de développement durable, Lendosphère. Aviva France devrait quant à lui annoncer de nouveaux investissements dans le crowdlending en partenariat avec Eiffel Investment Group.

Une opportunité de rendement

L'assureur devrait même prochainement annoncer des investissements en direct dans d'autres plateformes de prêts. «Le cas de Lending Club est particulièrement spectaculaire car cette société a toujours été présentée comme une réussite dans le monde du crowdlending, commente Philippe Taffin, directeur des investissements d'Aviva France. Mais malgré ces événements nous considérons qu'il s'agit avant tout d'un problème de gouvernance plus que d'un risque de pertes pour les prêteurs. Cela ne remet donc pas en question notre intérêt pour le crowdlending en Europe.»

Malgré cette confiance affichée des investisseurs, ces derniers vont à l'avenir redoubler de vigilance. «Nous sommes déjà très sélectifs car nous avons une base de données qui contient plus de 200 plateformes de prêts réparties dans le monde dans lesquelles nous pouvons investir, mais nous n'en sélectionnons actuellement qu'une dizaine, affirme Etienne Boillot. L'affaire Lending Club va certainement pousser les investisseurs à réaliser des due diligences encore plus poussées avant d'investir dans le crowdlending.»


Mais ils ne vont pas pour autant renoncer à cette nouvelle opportunité de placements. «Face à la faiblesse des taux d'intérêt, nous recherchons de nouveaux placements obligataires qui offrent des rendements intéressants, confirme Philippe Taffin. En figurant parmi les premiers investis-

Des rendements internes autour de 5 %

● **La plateforme de prêts dédiés aux TPE et PME, Unilend a reçu 20 838 demandes de financement entre novembre 2013 et avril 2016, seules 1,2 % ont été proposées à la communauté des prêteurs. Les montants empruntés sur Unilend ont atteint près de 18,5 millions d'euros et le taux de rendement interne global, net de défauts s'élève à 5,30 % par an.**

● **La plateforme de prêts entre particuliers Younited Credit, qui fonctionne avec différentes formes de fonds en fonction de la catégorie d'emprunteurs plus ou moins risquée, a accordé 337 millions de crédit depuis 2011 jusqu'au 1er juin 2016. Son taux de rendement interne global varie entre 3 % et 5,5 % par an net pour l'investisseur en fonction de la typologie de prêts choisis.**

seurs à nous positionner sur le crowdlending, nous pensons pouvoir bénéficier de rendements supérieurs à ceux que nous pouvons obtenir sur des marchés obligataires plus classiques avec une prise de risque raisonnable.» Le fonds le moins risqué de Younited Credit a par exemple offert 3 % de rendement l'an dernier pour un taux de défaut de 1,5 %. Le niveau de défaillances des emprunteurs sur ce type de plateformes en France est pour le moment contenu, mais il convient néanmoins de le surveiller de très près. ■

Audrey Spy
 @SpyAudrey